



PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Etablissement d'accueil des jeunes enfants

LA CÂLINERIE

Mise à jour : **septembre 2024**



Table des matières

I. PROJET D'ACCUEIL	4
II. PROJET EDUCATIF	6
A. Les besoins des familles :	6
B. Les besoins spécifiques de l'enfant :	7
C. Les valeurs éducatives de la câlinerie	7
Offrir un espace de socialisation	8
Favoriser le développement de l'autonomie, du respect des autres et de leur environnement.....	8
Accompagner les émotions de chaque enfant	10
D. Les choix éducatifs de la câlinerie.....	12
La communication gestuelle associée à la parole.....	12
E. Le déroulement d'une journée à La Câlinerie.....	14
III. PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE	16
A. Caractéristiques de l'environnement	16
B. Intégration dans l'environnement	17
C. Démarches en faveur du développement durable	17
D. Participation des familles.....	18
E. Le soutien à la parentalité.....	18
IV. REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT	19
A. Encadrement de la structure	19
B. Inscription et admission des enfants	19
C. Trois modes d'accueil proposés et organisation de la journée	20
D. Mode de calcul des tarifs, facturation et règlement	21
E. Règlementation RGPD.....	23
F. Assurance	23
G. Concours du référent santé et accueil inclusif.....	23
H. Accueil en surnombre	24
V. ANNEXES	25
A. REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT MEDICAL	25
B. PROTOCOLE DE SORTIES	36
C. CHARTE NATIONALE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	38
D. PROTOCOLE DES MESURES D'HYGIENE GENERALES ET RENFORCEES	40

Introduction

L'E.A.J.E. « La Câlinerie » est un équipement associatif géré par le Centre Social et Socioculturel de Brignais sous le contrôle de son conseil d'administration.

Il dispose d'un agrément de 18 places.

Le projet d'établissement présente l'organisation mise en place par l'EAJE pour assurer à votre enfant un accueil de qualité qui réponde à ses besoins, comme prévu dans la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant.

Les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) sont régis par :

- Le décret du 1er août 2000, l'arrêté du 26 décembre 2000, modifiés par les décrets du 20 février 2007, du 8 juin 2010 et du 30 août 2021 relatifs aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

L'EAJE La Câlinerie est cofinancée par les familles, la commune de Brignais et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Rhône.

Les règles de fonctionnement décrites dans ce document sont établies afin de préparer et d'assurer l'accueil des enfants dans les meilleures conditions possibles. Notre projet d'établissement est relu et mis à jour chaque année.

I. PROJET D'ACCUEIL

Gestionnaire :

Association du Centre Social et Socioculturel de Brignais
Etablissement privé à but non lucratif

La structure :

E.A.J.E. La Câlinerie
84 rue du Renouveau
69530 Brignais

Tel/fax : 04.78.05.03.72

Email : lacalinerie@centresocialbrignais.fr

Responsable de la structure : Mme Delphine Auboeuf

Une Convention Territoriale Globale est signée entre la CAF, La ville de Brignais et le Centre Social.

Nature de l'accueil

Il s'agit d'un multi-accueil collectif associatif.

Autorisations

Agrément par le conseil départemental : janvier 2020 :

- Capacité et agrément pour 18 enfants
- A temps plein ou partiel, de façon régulière ou occasionnelle
- Accueillis en inter-âge de 2 mois à 3 ans, résidant à Brignais
- Accueil possible en périscolaire de 3 ans à 4 ans
- Accueil possible de 3 ans à 6 ans pour les enfants porteurs de handicap

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h.

Fermetures annuelles

- 5 semaines par an : 4 semaines en été et 1 semaine fin décembre.
- Les jours fériés
- Quelques jours de fermetures exceptionnelles (formations et ponts) s'ajoutent à ces 5 semaines.

Les familles sont informées des dates précises de fermeture à l'inscription.

Dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique

Dans la mesure de ses possibilités, la structure donne une priorité d'accès aux enfants présentant une difficulté particulière (situation de handicap, maladie chronique, difficultés sociales...).

Une dérogation pour la limite d'âge des enfants porteurs de handicap pourra être appliquée sur décision du référent santé et accueil inclusif dans la limite des 6 ans.

Chaque situation sera envisagée individuellement, en collaboration avec les parents, les partenaires médicaux, la référente santé et accueil inclusif ainsi que les ressources mobilisables de la ville de Brignais : le pôle ressource accompagnement et handicap ou encore le CAMSP de Brignais.

Taux d'encadrement

Le taux d'encadrement est d'un(e) professionnel(le) pour 6 enfants.

Le nombre d'enfants accueillis simultanément est de 18.

Deux places supplémentaires pourront être attribuées par la responsable de la structure pour les dépannages d'urgence (situation à caractère exceptionnel et imprévisible).

Ces places peuvent également permettre de soutenir un projet de formation ou d'insertion professionnelle dans la mesure où le taux d'encadrement est respecté.

Les enfants scolarisés ou ne résidant pas sur la commune ont la possibilité de fréquenter la structure dans la mesure des places disponibles.

Compétences professionnelles mobilisées

L'équipe pluridisciplinaire de l'E.A.J.E. « La Câlinerie » est salariée du Centre Social et socioculturel.

Elle se compose de professionnels qualifiés et diplômés de la petite enfance :

- **1 Infirmière Puéricultrice**, directrice de la structure et référente santé et accueil inclusif
- **1 Educatrice de jeunes enfants**
- **3 Auxiliaires de puériculture**
- **2 auxiliaires petite enfance**
- Un agent d'entretien (hors encadrement des enfants)

Pour concourir à la professionnalisation, nous accueillons régulièrement des stagiaires en parcours de formation petite enfance.

Une psychologue intervient 5 à 6 fois par an, en soirée, de 18h à 19h30, pour une séance d'analyse des pratiques professionnelles en présence de toute l'équipe.

L'équipe se réunit toutes les 6 semaines, en soirée de 18h à 19h30, pour une réunion d'équipe qui permet d'articuler nos projets éducatifs et pédagogiques.

Toute l'équipe suit régulièrement des formations professionnelles selon le plan de formation et participe à une journée pédagogique commune à toutes les structures petite enfance de la ville de Brignais.

Des réunions d'équipe avec les salariés du centre social sont prévues trimestriellement.

Quelles professionnelles auprès des enfants en crèche ?

L'Infirmière puéricultrice (IPDE) est une infirmière spécialisée de l'enfant (0-18ans), elle est titulaire de deux diplômes d'état après 4 ans d'études. En EAJE, (1) elle est généralement directrice, adjointe ou RSAI (2)



L'Assistante petite enfance, animatrice petite enfance, aide auxiliaire, sous diverses appellations, nous retrouvons des personnes titulaires d'un CAP Accompagnement Éducatif Petite Enfance, d'une expérience d'assistante maternelle, d'un Bac Pro ASSP(3),... elles exercent auprès des enfants ainsi que pour la partie technique (locaux, linge, repas,...). Le CAP AEPE s'obtient en 1 ou 2 ans selon son niveau d'études.



L'Educatrice de jeunes enfants (EJE) est une travailleuse sociale spécialiste de la petite enfance (moins de 7 ans), qui obtient un diplôme d'état au bout de 3 ans d'études. Elle exerce généralement des fonctions de directrice, adjointe ou responsable technique.



L'Auxiliaire de puériculture est à l'enfant (0-18ans) ce que l'aide soignante est à l'adulte. Elle obtient un diplôme d'état après 1 an d'étude. Elle est à 100% auprès des enfants, mais peut exercer des missions en continuité de direction.



(1) Etablissement d'accueil des jeunes enfants / (2) Référent santé accueil inclusif/ (3) Accompagnement Soins et services à la personne. Toutes les professionnelles sont complémentaires et indispensables à la qualité d'accueil des enfants. Liste non exhaustive. Ces métiers peuvent être exercés par des hommes !

II. PROJET EDUCATIF

Introduction

En partant des besoins des habitants, des familles et des enfants, toute l'équipe du Centre Social présente tous les 4 ans son projet social, famille et jeunesse. Ce projet est soumis à l'agrément de la CAF du Rhône.

Nous allons développer ici les intentions éducatives qui nous semblent fondamentales sur un équipement d'accueil du jeune enfant.

Ce projet définit les axes et orientations principales. Il sera mis en œuvre ensuite par le biais du projet pédagogique (réflexion d'équipe sur le questionnement des pratiques professionnelles).

A. Les besoins des familles :

- Le besoin de garde est à l'origine de la demande des familles. A cela se greffent d'autres attentes secondaires. Nous satisfaisons donc, dans un premier temps et dans la mesure du possible, au maximum les plannings souhaités par les parents.

- La socialisation de leur enfant est aussi une priorité pour les parents. En effet, la vie à la crèche baigne l'enfant dans la collectivité dès son plus jeune âge, et le prépare à ce qu'il va vivre à l'école maternelle, et de manière générale en collectivité.
- Le développement du langage et la sensibilisation à la langue française font partie des attentes des familles, notamment pour les non francophones.
- Lors de la familiarisation, notre travail est d'accompagner l'enfant bien sûr, mais aussi d'aider les parents à mieux vivre ces premières séparations.
- Nous avons également un rôle d'écoute, de soutien, et d'accompagnement à la fonction parentale. Grâce à l'écoute active, nous amenons la famille à trouver ses propres solutions en l'encourageant ou en l'aiguillant plutôt qu'en la conseillant. Car le parent connaît son enfant et a bien souvent la solution en lui.
- Nous faisons preuve de neutralité bienveillante : cela passe par un respect des coutumes et choix éducatifs en corrélation avec nos principes pédagogiques.
- Certains parents sont en attente d'informations sur le projet pédagogique et les activités mises en place.
- Les temps de transmission sont très importants. Nous considérons qu'il faut donner la priorité aux observations, anecdotes et évolutions pertinentes pour ouvrir le dialogue et restituer aux parents des temps de vie de leur enfant. C'est au travers de ces échanges que le bien-être de l'enfant se révèle.

B. Les besoins spécifiques de l'enfant :

1. Le **respect des rythmes** (sommeil, repas) - Alimentation saine et adaptée – Hygiène – Motricité libre.
2. **La sécurité physique et psychique** - Les repères - La référence - La verbalisation – La contenance – La bienveillance.
3. **La socialisation**
4. **La gestion des émotions** - Le Respect mutuel - L'Éducation positive – L'Accompagnement de l'expression des émotions – La Confiance en soi.
5. **La coéducation**
5. **L'autonomie** – créativité – libre-choix – le jeu.

C. Les valeurs éducatives de la câlinerie

Donner des repères sécurisants

Il est important de donner des repères sécurisants, matériels et humains afin que l'enfant gère au mieux la situation de séparation. Nous veillons à ce que ces repères soient stables, fiables et continus.

Le premier but des repères est de permettre aux enfants d'évoluer, le plus harmonieusement possible, sans angoisse massive. De cette sécurité dépend la capacité de l'enfant à s'ouvrir au monde, à s'intéresser à l'extérieur et aux autres. Un enfant qui n'aura pas ce sentiment de sécurité mobilisera toute son énergie à se rassurer.

De plus, en collectivité, il est très important de travailler sur les repères :

Cela peut être par exemple le lit que l'on attribue à l'enfant : le changer de place peut perturber l'enfant, en venant briser la continuité du repère.

De même que les rituels, par leur constance, leur régularité et leur répétition, sont extrêmement rassurants. Ils permettent la maîtrise du déroulement des actions et la préparation des transitions entre les actions.

Le doudou ou « objet transitionnel » fait la transition entre l'enfant et le monde extérieur, c'est un objet familier empreint d'odeurs et d'images rassurantes. Lors de situations anxiogènes, l'enfant s'en sert pour maîtriser son angoisse. Il est important que celui-ci reste à la disposition de l'enfant.

Lors de la familiarisation, il y a un passage de relais progressif du parent aux professionnelles, ce qui permet à l'enfant d'acquérir des repères dans la continuité. Ce transfert de sécurité ne peut exister que s'il y a une relation de confiance.

En définitive, les repères constituent les points fixes sur lesquels l'enfant peut s'appuyer pour se construire. C'est grâce à la sécurité de base qu'ils représentent, que l'enfant va pouvoir s'éloigner et se construire en tant qu'être unique.

[Offrir un espace de socialisation](#)

La socialisation est un processus d'apprentissage de la vie en société, durant lequel l'enfant intériorise les normes et valeurs et par lesquelles il construit son identité psychologique et sociale.

La rencontre avec d'autres adultes et enfants va permettre au tout-petit de s'ouvrir à l'extérieur, et, plus tard, de se détacher petit à petit de son cocon familial, pour grandir et être plus autonome. Comme il aura déjà appréhendé quelques facettes de la collectivité et vécu l'expérience de la séparation, l'enfant sera plus confiant lors de son entrée à l'école maternelle.

Ainsi, il aura acquis le respect de l'autre, le libre-choix, le droit de s'exprimer, le partage et l'envie d'enrichir ses connaissances et son entourage. La famille sera aussi moins inquiète, puisqu'elle aura vu son enfant s'ouvrir aux autres et évoluer.

[Favoriser le développement de l'autonomie, du respect des autres et de leur environnement](#)

C'est permettre à l'enfant d'apprendre à découvrir et gérer la liberté définie par un cadre et des limites : respect de soi, des autres et du matériel.

Dans ce cadre, le professionnel n'est pas là pour apprendre à l'enfant (à marcher, à manger seul, à s'habiller...) mais il doit observer et repérer les signes qui montrent que l'enfant est prêt à évoluer.

Il met alors en place un environnement sécurisé (règles de sécurité) et sécurisant (calme, contenant des repères) en lien avec l'âge et les besoins des enfants afin de favoriser le développement psychomoteur, l'autonomie, la socialisation et la créativité de chacun.

La valorisation de l'enfant dans ses efforts est primordiale. C'est dans la fierté que l'enfant puise l'énergie nécessaire à son évolution. Quand on a confiance en la capacité de l'enfant à grandir, celui-ci apprend de lui-même.

Afin de travailler sur l'autonomie, nous saisissons chaque occasion du quotidien pour accompagner l'enfant dans son envie de progresser et de faire seul.

Au moment du repas, l'équipe favorise l'autonomie de l'enfant en lui permettant de prendre son bavoir par lui-même dans la corbeille avant de choisir sa place à table. Les enfants ont la possibilité de se servir eux-mêmes les fruits, le fromage et l'eau ainsi que de débarrasser leur verre et couverts à la fin du repas.

L'enfant est accompagné vers l'autonomie également pour s'habiller/se déshabiller et mettre ses chaussures par lui-même. Le professionnel sera attentif à laisser suffisamment de temps à l'enfant ainsi de l'aider en cas de difficultés.

Encourager la motricité libre

C'est permettre à l'enfant de découvrir son corps et sa motricité sans être freiné par l'intervention de l'adulte (*ne pas faire à la place de l'enfant ou lui imposer une position qu'il ne maîtrise pas encore : pas de youpala, limiter l'usage des transats, ne pas asseoir un enfant qui ne tient pas encore seul assis...*).

La motricité du bébé se développe au fil du temps et de ses propres expériences, il apprend intuitivement à orienter son corps au fur et à mesure de la découverte de son environnement.

Par le jeu, le tout petit s'approprie également l'environnement. Saisir un jouet montre que l'on est maître de sa main, que la main a autorité sur les choses.

Le jeu est une tranquille et joyeuse découverte de soi.

Soutenir la créativité

Nous souhaitons permettre à l'enfant d'élargir ses découvertes par la sensibilisation et l'expérimentation dans la mesure de ses capacités et envies, et non dans l'attente d'un résultat.

La créativité permet aux enfants d'aborder de nouvelles réalités avec plus de confiance. En effet, l'imagination aide les enfants à trouver des solutions ingénieuses à des problèmes et surtout leur permet de choisir entre une voie plus facile ou d'inventer quelque chose de complètement novateur.

Nous laissons à l'enfant la liberté d'expérimenter sa créativité de différentes façons : musique, peinture, expression corporelle, jeux... Aussi, lorsque l'enfant crée, on ne dicte pas une ligne de conduite, on le laisse libre. Son œuvre sera très expérimentale, mais sera le reflet de ses idées et de ses essais.

La liberté de choisir

Le libre choix met l'enfant en relation avec ses besoins présents et les caractéristiques de son âge. L'enfant se prend en main, prend connaissance de lui, de ses actes, s'adonne à ses activités et devient chaque fois un peu plus autonome.

L'enfant exprime et renforce son individualité, sa personnalité à travers son choix. Le professionnel, qui observe les différences individuelles librement manifestées, est capable de les prendre en considération et par conséquent, de répondre aux besoins de chaque enfant.

L'enfant choisit son activité. Mais cette liberté de choix est toute relative car il choisit son jeu dans un environnement où rien n'est laissé au hasard. Celui-ci est méticuleusement préparé. L'adulte pose un cadre sécurisé et rassurant qu'il expose clairement à l'enfant, pour lui permettre de faire ses choix tout en l'accompagnant, lui garantissant une sécurité physique et psychique.

L'enfant a besoin de limites qui le sécurisent afin d'être autonome dans ses choix.

L'adulte met en place un environnement adapté grâce à l'**observation**. Il est disponible et contenant afin de suivre chaque enfant au plus près.

Afin de proposer un panel d'activités complet et stimulant, le professionnel veille à toujours mettre à disposition :

- un espace symbolique (garage, dînette...)
- un espace dédié à la psychomotricité
- un espace pour les jeux cognitifs (puzzle, empilements...)
- un espace pour les jeux de manipulation et motricité fine (sable)
- un espace repos, livres
- un espace pour les activités manuelles.

Cela permet une répartition des enfants en fonction de leurs besoins. Accepter le libre choix de l'enfant, c'est être à l'écoute de ce tout petit qui expérimente, découvre, répète et construit son autonomie à partir de ses expériences libres, c'est aussi ne pas l'autoriser n'importe comment.

Les enfants ont besoin d'un véritable libre choix pour leur jeu, choisi par eux, à un moment donné, correspondant à leur besoin immédiat. Besoin de manipuler, de se défouler, de logique, d'imitation.

[Accompagner les émotions de chaque enfant](#)

Une émotion est d'abord une expérience subjective d'ordre affectif. Elle a d'abord une manifestation interne puis génère une réaction externe. Elle dure quelques minutes au plus et se déploie en trois temps : charge, tension et décharge.

« L'enfant est traversé par de véritables tempêtes émotionnelles et ne peut vraiment pas se calmer seul. L'enfant vit ses émotions sans filtre : ce sont de grands chagrins (même pour ce qui semble une broutille à l'adulte), de grandes peurs (même pour ce qui semble anodin à l'adulte), de grandes colères (qui ressemblent à des comédies pour les adultes). Les fonctions de son cerveau qui lui permettraient d'analyser la situation, et de prendre du recul afin de se calmer ne sont pas matures. » (Catherine GUEGUEN pédiatre- « Pour une enfance heureuse »)

L'enfant est submergé par ses émotions : il n'arrive pas à les gérer et les comprendre.

La verbalisation lui permet d'identifier ce qu'il ressent et de se voir compris et entendu par l'adulte.

« Si l'enfant est laissé seul avec ses peurs, sa frustration, ses angoisses ou ses colères, son organisme sécrète des molécules de stress très toxiques pour son cerveau. Quand on envoie un enfant se calmer seul dans une pièce à part, quand on le gronde parce qu'il fait un « caprice », on inhibe la maturation de son cerveau. » Catherine GUEGUEN.

Les psychologues, les pédagogues et plus récemment les recherches en neurosciences nous aident à comprendre que l'enfant ne peut rien faire face à ses tempêtes émotionnelles. Les larmes aident à évacuer les toxines et le stress. Ce n'est pas qu'il ne sait pas ou ne veut pas, c'est qu'il ne peut pas car ses structures et réseaux cérébraux ne sont pas encore suffisamment fonctionnels. Le jeune enfant n'a pas encore la possibilité d'élaborer une pensée réflexive qui lui permettrait une mise à distance symbolique de ce qui l'affecte et le trouble. Il va donc réagir spontanément, sans avoir la capacité de prendre du recul.

L'adulte protège l'enfant de ces tempêtes intérieures en verbalisant ce que ce dernier ressent. L'enfant se sent alors entendu et reconnu dans ce qui le trouble. La verbalisation des émotions produit un effet apaisant pour la vie psychique comme pour le système nerveux. Elle permet à l'enfant de mieux s'apaiser.

L'adulte est simplement présent, rassurant, sécurisant, calme, empathique, pour aider l'enfant à retrouver son calme. Cette attitude a un impact positif sur la maturation du cerveau, l'enfant ainsi parviendra plus facilement à gérer ses émotions et impulsions.

Gérer l'agressivité et la morsure

Reconnaître et accepter les émotions ne veut pas dire accepter tous les actes. L'agressivité qui se manifeste par des morsures, tapes, griffures ou autres est « réprimandable » (à la mesure de ce que l'on a observé). L'agressivité fait partie des modes d'expression de l'enfant. Il ne faut pas la dramatiser, sans pour autant la banaliser.

« La vie d'un tout-petit est faite de tensions et d'émotions. Et lorsqu'il y a trop de pulsions, il mord. S'il savait parler, sûr qu'il tenterait de dire ce qu'il ressent. » (Sofia Amor)

L'enfant peut avoir une réaction agressive car il n'arrive pas à gérer la frustration. Mais également, parce que l'enfant de moins de trois ans est un être de pulsion, il ne peut contrôler cette agressivité, c'est une réaction pulsionnelle.

Faire mal reste une conceptualisation abstraite qui ne prend pas réellement de sens avant l'âge de quatre ou cinq ans.

Les conflits font alors partie de la construction des rapports entre les enfants avec la réalité physique qui les entoure. Néanmoins, avant que le cadre ne soit intégré, il lui faut faire le plein d'expériences. Nous devons faire preuve de patience et nous rappeler qu'un enfant qui est dans cette phase va bien : il apprend à vivre en collectivité.

D'autre part, à cet âge, l'enfant n'a pas encore un langage assez développé pour exprimer tout ce qu'il souhaite. Cette pulsion agressive lui sert aussi à défendre « son espace », « son jeu ». Mordre est une étape avant l'acquisition du langage, c'est donc aussi une forme de communication (certes non désirable socialement, mais permettant d'entrer en contact avec l'autre).

C'est une période où l'enfant commence une prémisse de conscience de soi et d'autrui. Cependant, il ne fait pas encore bien la différence entre lui et l'autre, il y a encore confusion. Il ne comprend pas pourquoi il ne peut pas être à la fois celui qui joue et celui qui regarde. D'autre part, il ne parvient pas à se représenter ce que l'autre pense et ressent, il est centré sur lui-même, et son désir.

Par ailleurs, les enfants de moins de 3 ans ont encore les dents qui poussent. Ils peuvent donc mordre simplement pour soulager une douleur.

Après deux ans, on peut penser qu'il y a eu suffisamment d'échanges entre les enfants et que les règles de vie en collectivité sont assez intégrées pour que la période d'agressivité touche à sa fin.

Cependant, la gestion de la frustration est propre à chacun. L'agressivité est certes en régression mais peut perdurer en fonction des pulsions ressenties. D'autre part, l'acquisition de la propreté fait rentrer l'enfant dans « le stade anal » et mobilise beaucoup d'énergie. Elle peut faire ressurgir de l'agressivité chez l'enfant. Nous notons d'ailleurs souvent un regain d'agressivité en fin d'année chez les grands. L'approche de l'entrée en maternelle incite les familles à mettre l'accent sur la propreté. L'adulte peut anticiper l'agressivité en verbalisant les situations peu contenantantes, de transition (changement de salle ou d'activité) et en évitant le surnombre d'enfants dans un espace trop restreint.

La morsure est une prise de contact, une façon de communiquer. Il y a des périodes, des phases, il y a des enfants qui mordent, d'autres qui ne mordent pas. Il y a des enfants mordeurs et des enfants mordus, et des mordus qui deviennent des mordeurs.

Aussi un accompagnement avec la parole est effectué à la suite de la sanction, et une attention particulière est portée à l'enfant mordu, poussé ou tapé afin de ne pas mettre l'accent sur le comportement négatif de l'enfant ayant eu un comportement agressif, ce qui l'inciterait à recommencer.

Conclusion : Nous avons abordé les valeurs qui nous semblent essentielles autour de l'accueil du jeune enfant dans ce projet éducatif.

D. Les choix éducatifs de la câlinerie

La communication gestuelle associée à la parole

Les signes sont au langage ce que le « 4 pattes » est à la marche. Cette méthode de plus en plus expérimentée dans les structures Petite Enfance nous a permis en outre d'accueillir un enfant dont la maman était malentendante et qui a pu nous aider dans notre démarche d'apprentissage

De façon ludique, à travers des jeux, des comptines et tous les actes de la vie quotidienne, le personnel utilise la communication gestuelle associée à la parole qui découle directement de la L.S.F. (Langue des Signes Française).

Au quotidien, un certain nombre de mots sont accompagnés du signe correspondant, les enfants se les approprient par imitation et les utilisent rapidement, ce qui constitue une aide à la communication à un âge où le langage n'est pas encore acquis.

L'itinérance ludique

La structure dispose de plusieurs salles de jeux afin de proposer aux enfants des activités en petits groupes tout en bénéficiant d'un confort acoustique.

Le jeu est une activité essentielle qui doit être synonyme de plaisir. Le temps d'attention étant très court à cet âge, l'enfant a besoin de changer souvent d'activités.

Dans un premier temps, le rôle du professionnel sera d'aménager l'espace en fonction des besoins de l'enfant, de son âge, de son développement. Ceci implique une grande observation de l'enfant individuellement, et aussi du groupe d'enfants.

A noter, que dans le cadre d'un partenariat avec les autres structures Petite Enfance de la commune de BRIGNAIS, un prêt de jeux a été mis en place. Régulièrement, des jeux nous sont proposés sur un thème prédéfini. Ceci a l'avantage de renouveler les jeux qui sont proposés aux enfants. Des jeux restent cependant à disposition des enfants tout au long de la journée.

Différents espaces sont aménagés :

- Garage

- Parcours de motricité
- Jeux d'imitation
- Jeux de construction
- Jeux de transvasement

Cet aménagement doit inciter l'enfant à :

- Découvrir son environnement (l'espace, les autres enfants ...)
- Développer ses compétences
- Prendre confiance dans ses capacités physiques et relationnelles
- Acquérir son autonomie

Beaucoup de jeux libres jalonnent la journée, ce qui ne signifie pas pour autant que les enfants soient livrés à eux-mêmes. L'adulte est toujours là, disponible, et en interaction pour répondre aux sollicitations de l'enfant.

La petite enfance est la période pendant laquelle l'enfant va acquérir petit à petit, à son rythme, la maîtrise de son corps (attraper, ramper, grimper, marcher, courir...) et la maîtrise du langage.

Aucun jeu proposé n'est généré et sera proposé de la même manière aux filles et aux garçons. Des activités pédagogiques égalitaires sont proposées de manière indifférenciée afin que les filles et les garçons développent les mêmes compétences.

Voici quelques exemples des activités qui leurs seront proposées :

Activités de motricités

Parcours
Véhicules porteurs
Jeux de ballons
Palets sensoriels
Jeux de briques
Piscine à balles
Structures extérieures

Activités liées au langage

Comptines
Histoires
Marionnettes
Jeux de société (loto, coopération, domino,)

Activités sensorielles

Gommettes
Dessin
Peinture
Jeux de construction
Jeux de transvasement
Activités sensorielles
Pâte à modeler

Certaines activités plus structurées sont proposées aux enfants, sans cependant être obligatoires. Effectivement, la notion de plaisir doit toujours être présente pour l'enfant. D'où la nécessité de décider en équipe de ce que l'on propose, il n'y a pas de programme établi à l'avance. Les activités proposées doivent naître de nos observations. La durée, la difficulté sera adaptée en fonction des réactions de l'enfant ou du groupe.

Pour les plus petits (- 12 mois), l'équipe assure la sécurité affective et la prise en charge la plus individuelle possible (importance du « portage »).

Les bébés sont le plus souvent en contact avec les plus grands dans la mesure où l'équipe estime que cette cohabitation est profitable à tous (dans le respect du rythme de chacun).

Des jouets, destinés à stimuler les sens et à répondre aux besoins de succion et de manipulation, sont mis à leur disposition. La motricité volontaire de l'enfant sera favorisée en installant les bébés sur des tapis. Aucune posture n'ayant été acquise spontanément ne leur sera imposée (station assise etc.). L'enfant sera encouragé dans ses efforts par des gestes et des paroles de sollicitation bienveillante.

L'éveil musical

La musique fait partie de la journée des enfants. Des temps de comptines, d'écoute et de découverte des instruments de musiques sont proposés très régulièrement aux enfants.

Benoît, musicien spécialiste des tous petits, rend visite aux enfants de la Câlinerie une fois par mois.

Il propose un temps de découverte des sons, des instruments et des comptines aux enfants qui sollicite tous leurs sens.

Nous organisons également 2 ou 3 sorties à l'école de musique de Brignais avec les parents. Cela permet à tous de découvrir les instruments et l'instrumentalisation de nos comptines par les professeurs de musique.

La place du livre

Des temps de lecture en groupe ou en individuel sont proposés tout au long de la journée par l'équipe et en particulier avant chaque temps de sieste comme rituel du coucher.

En collaboration avec la médiathèque de Brignais, nous renouvelons nos propositions de livres tous les mois.

Des temps de lecture sont également organisés à la médiathèque ou à la crèche par les bénévoles de l'association « Lire et faire lire ».

E. Le déroulement d'une journée à La Câlinerie

(Document régulièrement travaillé en fonction de l'évolution des groupes d'enfants, du planning, des nouvelles acquisitions, des nouveaux besoins...)

7h30 : Aération et installation des espaces de jeu et de vie.

7h30 à 9h30 : Accueil des familles et des enfants. Activités libres en inter-Age sur les 2 salles de jeux et l'extérieur quand la météo est favorable.

9h25 : Rangement avec les enfants et passage aux toilettes pour certains.

9h30 : Temps de regroupement des enfants à table.

Chanson signée du bonjour et de présentation des enfants et des adultes.

Présentation du fruit du jour et proposition d'un verre d'eau.

9h45 : Chanson et comptines en mouvement (gym douce, danse, ...) et préparation des activités du matin

10h00 : Propositions pédagogiques variées et adaptées au stade de développement de l'enfants. Temps d'activités, d'éveil et de socialisation en petits groupes d'âge ou en itinérance ludique. Chaque enfant reste libre de choisir l'activité vers laquelle il souhaite aller.

Accompagnement à la sieste des plus jeunes, selon les besoins particuliers de chacun(e) tout au long de la matinée.

10h35 : Temps de rangement et de transition vers les jeux libres.

10h45 : Retour à l'apaisement et temps de « retour sur soi ».

Chaque enfant a la possibilité de prendre son doudou et sa sucette.

Temps des comptines, de lecture, gymnastique douce, relaxation.

Change des enfants au fur et à mesure.

11h15 : Transition de la matinée vers le repas avec un temps de jeux libres et de présentation du repas du jour pour les enfants qui déjeunent à la crèche. « Qu'est-ce qu'il y a dans mon assiette ? ».

11h30-12h : Rangement de la salle de jeux et réaménagement de jeux pour la fin du repas.

Installation au repas. Le repas est proposé en petit groupe pour les plus grands et en individuel pour les bébés.

12h : Temps de jeux libres et préparation à la sieste.

Aide au déshabillage individuel des enfants par la professionnelle. Incitation à l'autonomie.

Temps d'histoire avant de rejoindre le dortoir.

12h30 : Siestes.

Accompagnement dans un dortoir collectif des plus grands. Présence de l'adulte jusqu'au réveil.

Accompagnement des plus petits individuellement, s'ils ont besoin de dormir.

Repas de certains bébés. Temps de jeux pour les enfants couchés à 13h30.

13h30 : Accueil des enfants inscrits l'après-midi.

13h45 : Départ à la sieste pour les enfants qui ont besoin.

Accompagnement dans un dortoir collectif des plus grands. Présence de l'adulte jusqu'à l'endormissement.

14h30 : début des réveils des plus grands, temps de soins, de change et habillage après un petit câlin pour ceux qui le souhaitent.

Temps de jeux et d'activités libres.

15h30-16h : 2 temps de goûter échelonnés selon l'heure du réveil de la sieste et l'heure du départ.

16h à 18h : départ des enfants. Temps de jeux libres ou dirigés en petits groupes.

18h : Fermeture

Les moyens concrets et la mise en œuvre de notre projet éducatif sont décrits dans notre projet pédagogique. Ce projet est revu régulièrement en équipe et ajusté.

Il est à votre disposition à l'accueil si vous souhaitez le consulter.

III. PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

A. Caractéristiques de l'environnement

La structure est implantée en milieu semi rural sur la commune de Brignais.

La population a été recensée à 12097 habitants en 2019 dont 72% de personnes actives (chez les 15-64 ans).

Chaque année, de nouvelles familles s'installent à Brignais, village qui voit ainsi sa population s'agrandir et rajeunir. En effet, la commune est en pleine expansion et crée de nouveaux logements.

Sur la commune de Brignais, il existe :

En gestion municipale :

- 1 EAJE collectif ABRICO pour des enfants de moins de 4 ans dont la capacité d'accueil est de 15 enfants
- 1 EAJE Familial ARC EN CIEL
- 1 Relais Petite Enfance (RPE)
- 1 point accueil petite enfance (PAPE) qui est le guichet unique pour toutes les demandes d'accueil des jeunes enfants
- 1 école maternelle et primaire privée proposant une garderie de 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 18h30
- 3 écoles maternelles et primaires publiques. La mairie assure une garderie de 7h30 à 8h20, des TAP (Temps d'Accueil Périscolaire), de 16h20 à 18h30 pour les enfants des écoles maternelles et primaires publiques
- Un collège
- Une médiathèque
- Une ludothèque
- Un pôle culturel : le BRISCOPE
- Equipements sportifs : stade de football, skate parc, terrains de tennis, gymnases

En gestion associative :

Le Centre Social de Brignais propose

- 1 Accueil de Loisirs pouvant accueillir : 120 enfants de 3 à 11 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires
- L'éveil pour les enfants de moyenne et grande section de l'école André Lassagne
- L'aide à la scolarité
- Les ateliers sociolinguistiques
- Les ateliers parents-enfants
- 1 secteur jeune

- 1 secteur sénior

- Les activités socioculturelles

- 1 Lieu d'accueil Enfant Parents ouvert les mardis matin de 9h à 11h30 hors vacances scolaires

Une MJC associative propose également un Accueil de Loisirs pour les mercredis en demi-journées ou journées à compter de septembre 2022.

Le tissu associatif de Brignais est riche et propose une multitude d'activités et de loisirs variés.

B. Intégration dans l'environnement

Proche du « cœur du village », la crèche la Câlinerie se situe sur un site propice au développement de ses actions interinstitutionnelles. Ces différents partenariats concourent à l'intégration de l'enfant à son milieu social et à son bien-être global.

La médiathèque et la ludothèque se trouvent à quelques mètres de notre structure, nous y effectuons des visites régulières. Nous empruntons tout au long de l'année des livres et des jeux adaptés à nos projets.

Nous avons également effectué 2 sorties à l'école de Musique de Brignais dans le cadre de notre projet d'éveil musical.

Les parcs publics de la Giraudière et de l'Hôtel de ville sont à proximité directe. Les enfants sont ravis d'investir ces pelouses sécurisantes et d'y établir leurs jeux.

Chaque mois, la responsable de la Câlinerie participe aux commissions petite enfance organisées avec tous les partenaires petite enfance de la ville de Brignais. Nous participons conjointement la fête de la petite enfance proposée par la commune tous les 2 ans.

Le potager : au printemps, nous sensibilisons les enfants au jardinage, au respect du milieu naturel et à la contemplation de la nature.

La grande lessive : nous travaillons aussi à l'élaboration du projet artistique « la grande lessive » qui nous permettra d'élaborer de nombreuses œuvres artistiques tout en s'inscrivant une fois de plus dans un dispositif national.

C. Démarches en faveur du développement durable

La Câlinerie s'inscrit dans une démarche de développement durable sur plusieurs champs d'action :

- l'entretien des locaux : en mettant en place le nettoyage des sols sans produits chimiques, en faisant utiliser aux usagers venant de l'extérieur des surchaussures lavables, en appliquant le principe du nettoyage des tapis de change à la lavette et non avec du papier jetable, en utilisant des serviettes éponges pour le change des enfants et non du papier jetable. Nous veillons à optimiser le chargement des lave-linge et lave-vaisselle. Enfin, nous portons une grande attention au tri des déchets.

- Activités pédagogiques : des activités jardinage sont proposées aux enfants, notamment pour les sensibiliser à la protection de la nature, les ateliers manuels ayant comme base des matériaux de récupération sont encouragés. La boîte à bidules : certains des jeux proposés aux enfants sont issus du recyclage des objets du quotidien qui nous permettent de mélanger les textures, les formes tels que les boîtes, les bouteilles, les bouchons, les formes, les textures... Nous proposons également des jeux de

transvasement avec les cueillettes de la saison (marrons, fleurs, feuilles, ...) et détournons tous les objets du quotidien pour les activités plastiques et artistiques.

- Sur le plan administratif : les factures des familles sont envoyées par mails, nous encourageons la réutilisation des documents à jeter en brouillons.

- Fourniture de repas : Le prestataire des repas, ANSAMBLE, favorise des produits de saison, bio et locaux.

D. Participation des familles

Les familles sont impliquées au quotidien dans la vie associative du Centre Social et sont particulièrement sollicitées pour l'assemblée générale et le renouvellement du projet social et famille tous les 4 ans.

Les familles de la Câlinerie sont également invitées à participer à toutes les manifestations festives de l'année : le carnaval, Mardi Gras, Noël, la chasse aux œufs, la journée des familles en été, ...

Un café parent est proposé aux parents de la structure une fois par mois.

De même, les parents sont sollicités pour participer à toutes nos sorties extérieures.

E. Le soutien à la parentalité

La confiance accordée et la qualité du temps de transmission avec les familles constituent les bases de nos actions de soutien à la parentalité. Les familles sont encouragées à poser leurs questions, faire part de leurs joies mais aussi de leurs doutes et de leurs inquiétudes du quotidien.

L'équipe est formée et sensibilisée au soutien à la parentalité bienveillant.

Toutes les familles qui le désirent peuvent solliciter Delphine, infirmière puéricultrice responsable de la Câlinerie et référente santé et accueil inclusif, pour un temps de rencontre, d'échange et de soutien à la parentalité. Ce temps est l'occasion de faire le point sur tous les sujets de la parentalité comme le sommeil, l'alimentation, l'éveil, les limites ou encore l'allaitement maternel.

Toutes les manifestations festives sont également des temps d'échange informels, mais néanmoins très riches avec les autres parents et les professionnelles.

IV. REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

A. Encadrement de la structure

Les fonctions de Direction : Delphine Auboeuf, infirmière puéricultrice

Sous la responsabilité de la direction du Centre Social, Delphine assure par délégation, la fonction de responsable de l'équipement EAJE « La Câlinerie » et de référente Santé et Accueil Inclusif.

Membre de l'équipe de pilotage, Delphine participe pleinement à l'élaboration et à l'animation du projet du Centre Social et impulse la dynamique des projets au niveau de l'équipe de l'EAJE.

Elle assure des fonctions d'encadrement, d'organisation, des gestion administrative et de coordination partenariale.

La Continuité de la fonction de direction : Stéphanie Tabard, auxiliaire de puériculture

En cas d'absence de la responsable de l'EAJE, la fonction est assurée durant le temps d'ouverture par Stéphanie. Les responsabilités de la responsable EAJE restent pour autant entières.

B. Inscription et admission des enfants

La Câlinerie accueille les enfants de 2 mois à 3 ans.

Toutes les demandes d'accueil occasionnel, régulier ou en urgence doivent être réalisées au POINT ACCUEIL PETITE ENFANCE de la ville de Brignais.

Tel : 04.72.31.68.11

@ : pape@mairie-brignais.fr

Les demandes seront toutes étudiées 2 fois par an lors des commissions d'attribution au printemps et à l'automne.

L'admission dans la structure n'est effective qu'après validation de la commission.

Lorsqu'une place a été accordée la responsable de la structure prend contact avec , la famille pour constituer le dossier administratif, établir le contrat et planifier la période d'adaptation de l'enfant.

Liste des Pièces à fournir pour l'inscription :

- Livret de famille.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Carnet de santé de l'enfant avec photocopie des vaccinations à jour
- Certificat de non contre-indication à la vie en collectivité de moins de 3 mois
- Numéro d'allocataire C.A.F. du Rhône, ou autre régime.
- Chèque d'adhésion annuelle au Centre Social de Brignais

L'adhésion au Centre Social et socioculturel est obligatoire. C'est une carte familiale et annuelle, valable du 1er juillet au 30 juin de l'année en cours. Elle marque votre participation à l'association et contribue à sa dynamique. Elle peut vous être fournie sur place. Son règlement se fera si possible par chèque bancaire.

Son prix est de 14 euros en 2024 (17 € pour les hors Brignais).

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion, elles font l'objet d'un traitement informatique. En application de la loi vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Tout changement de situation familiale et professionnelle (emploi, naissance, déménagement) devra être signalé à la responsable de l'EAJE.

En cas de déménagement hors de la commune de Brignais, votre enfant pourra continuer d'être accueilli, au maximum jusqu'à la fermeture suivante (vacances de décembre ou d'août).

C. Trois modes d'accueil proposés et organisation de la journée

L'accueil régulier, l'accueil occasionnel et l'accueil d'urgence sont proposés.

Les contrats peuvent être revus en cours d'année si les besoins des parents le nécessitent ou si le contrat initial n'est pas respecté.

En effet, toute heure réservée étant due, il est important que le nombre d'heures réservées se rapprochent le plus possible du nombre d'heures de présence effective de l'enfant (si baisse des besoins).

Si les besoins d'accueil augmentent de plus de 10 % un passage à la prochaine commission d'admission sera envisagé.

Les enfants peuvent être accueillis en journée ou demi-journées, avec ou sans repas.

Horaires + conditions d'arrivée et de départ des enfants

Les accueils des enfants se déroulent de 7h30 à 9h15, de 11h à 11h30, à 13h30 et de 16h30 à 18h.

En dehors de ces horaires, les enfants sont en activités. Pour le confort des enfants et la disponibilité des professionnels qui vous accueillent, nous vous demandons de bien respecter ses horaires.

Un casier avec la photo de votre enfant sera prêt pour déposer le sac de votre enfant, ainsi qu'un porte-manteau pour déposer sa veste et ses chaussures.

Un petit banc et une table à langer sont placés dans la zone d'accueil pour faciliter le déshabillage des enfants.

Nous vous encourageons à laisser votre enfant le faire seul en fonction de ses capacités.

Lors de ce temps de séparation, nous vous rappelons qu'il est très important de dire au revoir à votre enfant, de lui dire que vous allez revenir le chercher et ce que vous allez faire pendant votre absence quel que soit son âge.

Les parents s'engagent à respecter les horaires d'arrivée et de départ de leur contrat. L'heure d'arrivée correspond à l'heure à laquelle les parents arrivent avec l'enfant et l'heure du départ est l'heure à laquelle les parents quittent la structure.

Alimentation et changes

Les repas, les goûters et les couches sont fournis par la structure, sans surcoût financier.

3 formules de repas sont proposées suivant l'âge des enfants. Les repas sont proposés avec viande ou sans viande. Les repas sont livrés en liaison froide par GOUT'CHOU, qui travaille en 100% bio, local et de saison.

Les menus sont affichés à l'avance sur le panneau prévu à cet effet.

Les parents sont priés de faire part au personnel des régimes alimentaires particuliers.

La diversification alimentaire débutera à la maison et se poursuivra à la crèche.

Fournitures demandées aux familles

Un sac avec des affaires de rechange confortables et marquées au nom de l'enfant, le doudou et la sucette, un bonnet/casquette en fonction de la météo.

Trois boîtes de mouchoirs et trois boîtes de sérum physiologique à chaque rentrée.

Retards et Absences

En cas de retard ou d'absence prévisible ou imprévisible, il est indispensable d'aviser l'établissement. Cette situation doit rester exceptionnelle. En cas de retards répétés au-delà de l'amplitude d'ouverture de la structure, une exclusion temporaire ou définitive pourra être prononcée.

Si un enfant reste au-delà des heures d'ouverture sans que l'équipe ne soit prévenue, la directrice avertira la gendarmerie qui pourra confier l'enfant à l'institut départemental de l'enfant et de la famille.

Toute réservation est due.

En cas de maladie, sans certificat médical, une carence de 3 jours s'appliquera.

Les heures prévues ne seront pas facturées uniquement :

- En cas d'hospitalisation de l'enfant, sur présentation d'un justificatif
- En cas d'éviction sur la base du règlement intérieur médical ou décision médicale
- En cas de fermeture de la structure (formations du personnel, travaux)
- En cas de maladie sur présentation d'un certificat médical
- En cas d'absence occasionnelle avec un délai de prévenance de 48 h
- En cas de congés avec un délai de prévenance de 30 jours pour les vacances d'été et de 15 jours pour les vacances en cours d'année

Après deux réservations non annulées consécutives, cela entraînera une suppression de celles-ci durant un mois. Au-delà, et sans nouvelles, cette annulation sera définitive et une réinscription au PAPE sera nécessaire.

Départs et autorisations

Les enfants ne seront confiés qu'aux personnes autorisées par les parents lors de l'inscription. Ces personnes devront être munies d'une pièce d'identité et en mesure d'être identifiées. Les enfants ne seront en aucun cas confiés à des mineurs.

Nous vous rappelons que vous restez responsable de votre enfant lorsque vous êtes présents dans l'établissement et nous vous demandons d'adopter un comportement respectueux.

Si à la fermeture, un enfant est toujours présent dans la structure et si les parents ne se sont pas manifestés, le Centre Social avertira les autorités compétentes qui prendront les mesures nécessaires.

D. Mode de calcul des tarifs, facturation et règlement

Au moment de l'inscription, et avec autorisation signée des parents, la responsable est habilitée à se connecter au service C.D.A.P. afin de prendre connaissance des ressources déclarées N-2 par la famille.

L'établissement applique le barème édité par la Caisse Nationale des Allocations Familiales en ce qui concerne la participation familiale :

La grille tarifaire est amenée à évoluer à l'initiative de la Caf.

P.S.U. Barème 2024 :

Nbre d'enfants	1	2	3	4 à 7	8 et +
Coefficient appliqué aux ressources mensuelles en E.A.J.E collectif 2022	0.0619	0.0516	0.0413	0.0310	0.0206

Dans le cas d'un enfant handicapé à charge de la famille, il est immédiatement appliqué le tarif inférieur.

Il existe un revenu plancher dont le montant est modifiable au 1er janvier de chaque année par une décision de la C.N.A.F. en 2024, le revenu mensuel minimum pris en compte est de 765.77€/ mois.

Depuis le 1er janvier 2023, le plafonnement n'est plus appliqué à l'EAJE La Câlinerie et le tarif évoluera proportionnellement aux ressources de la famille.

La participation financière tient compte des ressources des parents ainsi que du nombre d'enfants à charge de la famille, au sens des prestations familiales pour l'année N-2.

Les ressources à prendre en compte sont celles indiquées sur le dernier avis d'imposition en cours (brut fiscal avant abattement).

Tout changement de situation familiale (mariage, séparation, naissance) ou professionnelle (cessation ou reprise d'activité, formation, chômage) devra être déclaré à la directrice et pourra entraîner une révision du tarif et du contrat d'accueil.

Mode de calcul du tarif horaire :

Revenu brut imposable/12 = ressources mensuelles,

Tarif horaire = ressources mensuelles x taux d'effort calculé suivant la composition de la famille (voir tableau ci-dessus).

En cas d'urgence sociale, le tarif minimum sera appliqué.

Si la famille refuse de présenter ses ressources (avis d'imposition ou accès CDAP) le tarif maximum sera appliqué.

Le tarif est appliqué à la minute.

Pour les familles non allocataires, le tarif horaire sera calculé sur les mêmes bases à partir de l'avis d'imposition N-2 quel que soit la période de l'année.

Ex : pour l'année 2022, le tarif sera calculé sur la base de l'avis d'imposition 2020.

Les tarifs seront réactualisés tous les ans au mois de janvier. Les parents seront informés à travers un document à signer des bases du nouveau calcul et du nouveau tarif qui sera appliqué.

Facturation :

Une facture mensuelle est adressée aux parents en début de mois pour le mois échu par mail. Le règlement s'effectue auprès de la directrice de la crèche avant le 15 du mois en cours.

Les modes de règlement acceptés : chèque bancaire libellé à l'ordre du Centre Social et Socioculturel, les C.E.S.U (non dématérialisés) et les espèces. Il est également possible d'autoriser un prélèvement automatique des factures.

En cas de dépassement des heures de réservation, les minutes supplémentaires seront facturées au réel sans majoration et apparaîtront en « complément horaire » sur la facture.

En cas de départ d'un enfant en-dehors des horaires d'ouverture de l'établissement, imputable au retard de la famille, le gestionnaire peut, à titre dérogatoire, facturer le temps de présence supplémentaire de l'enfant, au taux horaire du contrat et en application des mêmes règles d'arrondi (pas de majoration ni pénalité de retard possibles). Ces heures ouvrent droit à la Psu.

En cas de difficultés financières, ne pas hésiter à contacter la responsable de la structure.

Toute somme non payée entraînera des poursuites et l'exclusion définitive pour toute la famille du Centre Social.

Les familles sont invitées à informer la direction de la structure de toute erreur dans le relevé d'heures de présence réelle qui leur serait transmis.

Contrat d'accueil :

Chaque famille établit et signe un contrat d'accueil avec la directrice.

Les jours et les horaires de réservation correspondent aux besoins réels des familles.

Dans les situations de garde alternée, un contrat par parent sera établi selon les besoins respectifs.

Les subventions publiques octroyées par la Caisse d'allocations familiales aux gestionnaires des structures d'accueil du jeune enfant sont basées en partie sur les heures de fréquentation réelle des enfants. Ces heures doivent être fiables, pour que les subventions publiques versées par la Caf correspondent au juste financement. Dès lors, le gestionnaire est tenu à la plus grande vigilance quant au correct enregistrement de ces heures. Les familles sont invitées à informer la direction de la structure de toute erreur dans le relevé d'heures de présence réelle qui leur serait transmis. Des contrôles peuvent être diligentés par la Caf.

Tout départ définitif de la structure devra être signalé par écrit à la responsable avec un préavis d'1 mois.

La structure s'autorise le droit de rompre un contrat d'accueil, soit de manière temporaire soit de manière définitive, si l'équipe estime que le comportement de l'enfant ou de sa famille n'est pas ou plus adapté à la vie en collectivité. Ceci afin de répondre au bien-être de l'enfant ainsi qu'au bien-être du groupe.

E. Règlements RGPD

Droits relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés : (réf. Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 – art.54)

« L'informatique doit être au service de chaque citoyen. Son développement doit s'opérer dans le cadre de la coopération internationale. Elle ne doit porter atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques.

Toute personne dispose du droit de décider et de contrôler les usages qui sont faits des données à caractère personnel la concernant, dans les conditions fixées par la présente loi ».

F. Assurance

Votre enfant sera sous la responsabilité de l'établissement dès votre départ.

Le Centre Social souscrit une assurance qui couvre, pendant le temps d'ouverture de l'EAJE, la responsabilité civile de l'établissement et du personnel en tant qu'organisme d'accueil. Il appartient aux parents des enfants confiés à l'EAJE, de souscrire à une assurance garantissant leur responsabilité civile.

G. Concours du référent santé et accueil inclusif

Delphine Auboeuf, infirmière puéricultrice diplômée d'état, est votre référente santé et accueil inclusif (R.S.A.I.) à l'EAJE La Câlinerie.

Ses missions :

- Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans la structure.
- Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout autre problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.
- Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille.
- Assurer des missions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels et veiller à ce que les familles puissent être associées à ces actions.
- Contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes.
- Rédiger les protocoles annexés.

- Procéder à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale.

Le temps de travail dévoué à ses missions est de 20 heures/an, soit 4 heures/trimestre.

Le référent santé travaille en étroite collaboration avec le service de PMI (protection maternelle et infantile) de la Maison du Rhône et le médecin référent de la structure : Docteur Elise Debot.

H. Accueil en surnombre

L'EAJE La Câlinerie a un agrément pour l'accueil de 18 enfants.

La réglementation prévoit que la capacité d'accueil des EAJE peut être dépassée dans certaines conditions et sous réserve du respect des règles d'encadrement. Pour l'EAJE la Câlinerie, l'accueil en surnombre (par rapport à la capacité agréée de 18 places) sera possible sans aller au-delà de 20 enfants accueillis simultanément dans la structure :

La 19ème et 20ème place d'accueil pourront être attribuées pour des situations d'urgence, de soutien à la formation et de réinsertion professionnelle.

Les places d'urgence pourront être attribuées pour une durée limitée correspondant à la situation d'urgence à l'appréciation de la responsable de la structure.

Si les places d'urgence sont vacantes, elles pourront être attribuées pour de l'accueil occasionnel le jour même si le taux d'encadrement est respecté.

Conclusion

Le projet d'établissement évolue en fonction du territoire, des nouvelles données et de l'équipe. Il sera adapté et réactualisé régulièrement.

V. ANNEXES

A. REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT MEDICAL

1/ - CERTIFICAT MEDICAL D'ADMISSION

L'admission de l'enfant en crèche ne sera possible que sur présentation **d'un certificat médical**, établi par le médecin traitant de l'enfant, attestant la **non contre-indication à la vie en collectivité**. Ce certificat devra être établi **moins de deux mois** avant l'inscription.

2/ - VACCINATIONS

Pour être admis dans les établissements d'accueil réservés aux enfants âgés de moins de 6 ans, les enfants devront **obligatoirement** être à jour des vaccinations suivantes :

Pour tous les enfants nés à partir de janvier 2018 :

Age approprié	2 mois	4 mois	5 mois	11 mois	12 mois	16-18 mois
Diphtérie - Tétanos - Poliomyélite						
Coqueluche						
Haemophilus influenzae de type b (HIB)						
Hépatite B						
Pneumocoque						
Méningocoque C						
Rougeole - Oreillons - Rubéole						

Le B.C.G. reste recommandé chez les enfants à risque élevé de tuberculose, sous l'appréciation du médecin traitant qui suit l'enfant.

Il est donc conseillé aux parents de prendre les dispositions nécessaires avec leur médecin traitant, pédiatre ou le médecin du service santé publique et PMI, avant l'entrée en collectivité.

3/ ADMINISTRATION DES MEDICAMENTS

Dans la mesure du possible, les parents demanderont à leur médecin une prescription avec 2 prises par jour, matin et soir afin de réduire le nombre de prise de traitement durant le temps d'accueil à la crèche.

Un médicament peut être administré à l'EAJE seulement si :

- Il est accompagné **d'une ordonnance lisible et en cours de validité** au nom de l'enfant validée par le référent santé ou une auxiliaire de puériculture de la structure.
- La famille fournit **le traitement neuf** marqué au nom de l'enfant. Le traitement sera conservé à la crèche selon les consignes de conservation et pendant toute la durée du traitement.

- Une attestation d'autorisation d'administration exceptionnelle du traitement prescrit devra être signée par les parents.

En cas de traitement homéopathique ou dermatologique, les prises toutes les heures ou deux heures ne seront pas administrées.

Sans ordonnance, aucun médicament ne pourra être administré à l'enfant à l'exception de ceux mentionnés sur les protocoles médicaux de la structure.

4/L'ACCUEIL DE L'ENFANT MALADE

L'EAJE « La Câlinerie » n'est pas un lieu de soins et n'a donc pas pour mission d'accueillir des enfants malades. Ces derniers ne seront acceptés que si leur état de santé le permet, pour leur propre confort et leur sécurité ainsi que ceux des autres enfants non malades.

La directrice ou le professionnel en continuité de direction dispose d'un pouvoir d'appréciation pour accueillir ou non l'enfant.

Les soins paramédicaux et médicaux ne sont pas autorisés au sein de la structure, sauf pour les enfants bénéficiant d'un P.A.I.

5/ LA TEMPERATURE

Lorsque l'enfant présente de la température avant de venir à la crèche les parents doivent impérativement le signaler au professionnel qui accueille l'enfant et préciser la température exacte et l'heure du traitement administré. La directrice ou le professionnel en continuité de direction jugera si l'état de l'enfant est compatible avec la collectivité.

Quand l'enfant présente une température supérieure à 38°5C, les professionnels appliquent le protocole médical et avertissent les parents.

Si la température est mal supportée par l'enfant ou élevée, les parents devront venir chercher leur enfant dans les plus brefs délais.

6/ LES MALADIES

Pour certaines maladies, l'accueil de l'enfant dans la structure est fortement déconseillé pour la santé de l'enfant et pour préserver les autres enfants et les professionnels, afin d'éviter tout risque de contagion.

- **La varicelle** : dans la phase aigüe de la maladie, l'enfant ne doit pas fréquenter l'EAJE jusqu'à ce que ses boutons soient complètement secs.
- **La bronchiolite** : dans la phase aigüe de la maladie, l'enfant ne doit pas fréquenter l'EAJE pendant 3 jours après son traitement.
- **La conjonctivite** : dans les premières 24h, l'enfant ne doit pas fréquenter l'EAJE, il doit revenir en ayant déjà reçu 1 doses de son traitement, justifié par une ordonnance en cours de validité.
- **La gastro entérite** : dans la phase aigüe de la maladie, l'enfant ne doit pas fréquenter l'EAJE, l'enfant peut revenir quand la fréquence de ses selles est revenue normale et en l'absence de vomissement.
- **La scarlatine** : l'enfant ne doit pas fréquenter l'EAJE, il peut revenir 72 heures après le début de l'antibiothérapie et sur présentation d'une ordonnance.
- **La gale** : l'enfant ne doit pas fréquenter l'EAJE, son retour est possible après 72 heures de traitement et sur présentation d'une ordonnance.

- **L'impétigo** : l'enfant ne doit pas fréquenter l'EAJE si les lésions ne peuvent pas être protégées, son retour est possible après 72 heures d'antibiothérapie et sur présentation d'une ordonnance.
- **La pédiculose** : l'enfant doit recevoir un traitement spécifique dans les plus brefs délais. Si de nombreux poux sont présents dans la chevelure de l'enfant, il est demandé aux parents de venir chercher leur enfant. Une charlotte sera placée sur la chevelure de l'enfant en attendant le premier traitement

Pour toute absence en cas de maladie, la famille doit présenter un certificat médical justifiant une absence de crèche.

7/ LE CERTIFICAT MEDICAL

Lors d'une absence de l'enfant pour raison médicale, le parent doit fournir un certificat médical dans les 48 heures.

Si le certificat stipule une absence pour un repos au domicile : le motif de l'absence est une maladie. La déduction des jours d'absence se fera à partir de la date du certificat.

En l'absence de certificat médicale, une carence de **trois jours calendaires** sera appliquée.

Si le certificat stipule une absence pour impossibilité de se rendre à la crèche ou incompatibilité avec la vie en collectivité : le motif de l'absence est une éviction. La déduction des jours d'absence se fera à partir de la date du certificat et selon le nombre de jours mentionnés sur le certificat.

8/ MALADIE CHRONIQUE OU ENFANT PORTEUR DE HANDICAP

Si l'enfant accueilli présente un handicap ou une maladie chronique (asthme, diabète, épilepsie...) nécessitant la prise de médicaments pendant son temps de présence dans la structure ou des aménagements spécifiques, il est nécessaire d'établir un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.).

Celui-ci est un document écrit, il indique les modalités du traitement ou la prise en charge particulière de l'enfant sous forme de protocole de soins selon la prescription du médecin qui soigne l'enfant.

Le P.A.I. est établi en concertation avec les parents et la directrice, référente santé et accueil inclusif. Il précise les engagements respectifs de la structure et de la famille.

Par mesure de sécurité, les colliers d'ambre ne seront pas admis, ainsi que tout autres bijou

PROTOCOLE EN CAS DE TEMPERATURE

1) Température comprise entre : **37,5°C et 38°4C**

Ne pas administrer d'antithermique, appliquer les consignes suivantes :

- **Découvrir légèrement l'enfant, le laisser en body**
- **Proposer des petites quantités d'eau répétées**
- **Surveiller le comportement de l'enfant, changement du comportement habituel**
- **Peser l'enfant**

2) Température Supérieure à 38°5C

Administrer du PARACETAMOL : (Doliprane, Efferalgan, Dafalgan...) et appliquer les consignes si dessus :

- **Forme sirop : en dose poids en première intention**
- **Forme suppositoire :**
 - ⇒ **100mg : 1/2 pour enfant de 4kg**
 - ⇒ **100mg : 1 pour enfant de 5 à 8kg**
 - ⇒ **150mg : 1 pour enfant de 8 à 12kg**
 - ⇒ **200mg : 1 pour enfant de 12 à 16 kg**
 - ⇒ **300mg : 1 pour enfant de plus de 16kg**

1 dose poids ou 1suppositoire toutes les 6 heures.

Ne pas appliquer de vessie de glace ni donner de bain.

Si l'enfant présente **une température supérieure ou égale à 38°C avant sa sieste**, administrer un antithermique selon les consignes ci-dessus.

Si 3 heures après l'administration du traitement antithermique, l'enfant présente une température supérieure à 39°C, demander aux parents de venir chercher leur enfant dans les plus brefs délais.

Si l'enfant est atteint de convulsions appeler le SAMU et suivre les consignes du médecin urgentiste, prévenir les parents.

3) Température Mal Tolérée

Certains signes sont à surveiller, ils démontrent une mauvaise tolérance de la température :

- **Modification du comportement : somnolence, enfant inconsolable, cris inhabituels**
- **Frissons de tout le corps**

- **Marbrures inhabituelles des membres**
- **Hallucinations, discussions incohérentes chez l'enfant qui parle**
- **Apparition de tâches violettes sur le corps qui ne disparaissent pas à la pression**



Marbrures cutanées



Tâches violettes : purpura

Dès l'apparition d'un de ces signes appeler le SAMU et suivre les consignes du médecin urgentiste, prévenir les parents.

Dès l'apparition d'un de ces signes appeler le SAMU et suivre les consignes du médecin urgentiste, prévenir les parents.

PROTCOLE EN CAS DE CHUTE ET COUPS

SANS TRAUMATISME CRANIEN

Sans Plaie

- **Consoler et rassurer** l'enfant, lui proposer son doudou, sa sucette
- Si gonflement, appliquer **une poche froide** protégée dans un gant de toilette

Si douleur importante :

- Administrer du **PARACETAMOL** : 1 dose poids
- Avertir **les parents**

Avec Plaie

- Rincer la plaie à l'**eau froide**
- Nettoyer la plaie au sérum physiologique à l'aide d'une compresse stérile
- Appliquer un **pansement**
- Avertir **les parents**

Si la plaie a besoin d'être suturée : avertir les parents qui doivent venir chercher leur enfant dans les plus brefs délais.

Si la plaie est hémorragique : faire une compression et appeler le SAMU, suivre les consignes du médecin urgentiste et avertir les parents.

PROTOCOLE EN CAS DE TRAUMATISME CRANIEN

Le traumatisme crânien est le résultat d'une chute, d'un coup ou choc de la boîte crânienne, partie haute du crâne. Le traumatisme crânien peut être associé à des traumatismes du rachis cervical, du visage, ou oculaire.

Il peut avoir pour conséquence des lésions du système nerveux central. Il y a trois types de traumatismes crâniens :

- Le traumatisme crânien léger : sans perte de connaissance ni fracture du crâne
- Le traumatisme crânien moyen : avec perte de connaissance initiale excédant quelques minutes ou avec fracture du crâne.
- Le traumatisme crânien grave : avec coma d'emblée sans ou avec fracture du crâne

Pour un traumatisme crânien léger :

Surveiller les symptômes suivants dans les premières 48 heures :

- Maux de tête persistants et s'aggravant malgré la prise de Paracétamol adapté au poids de l'enfant
- Changement de comportement de l'enfant
- Vomissements
- Vertiges, étourdissements
- Somnolence
- Cris persistants
- Instabilité à la marche
- Asymétrie de la taille des pupilles
- Difficulté à parler ou à utiliser un membre

Dès l'apparition d'un des symptômes appeler le SAMU et suivre les indications du médecin urgentiste.

Prévenir les parents.

Pour un traumatisme crânien moyen ou grave :

Appeler le SAMU et suivre les indications du médecin urgentiste.

Prévenir les parents.

PROTCOLE EN CAS DE GASTRO ENTERITE

La gastro-entérite est une infection inflammatoire du système digestif, les symptômes habituels sont : perte d'appétit, nausées, vomissements, crampes abdominales, flatulences et des diarrhées, de la fièvre, des céphalées, une déshydratation.

Le plus souvent elle est d'origine virale ou parfois bactérienne.

Chez le jeune enfant le risque le plus fréquent de la gastro-entérite est **la déshydratation**.

Conduites à tenir

- **Conseiller aux parents une consultation chez le médecin afin d'éviter tout risque de déshydratation**
- Proposer à l'enfant de boire fréquemment par petite quantité **une solution de réhydratation orale**, après chaque selle ou vomissement pour compenser la perte d'eau, fractionner et réfrigérer les biberons.
- Après 4h de non vomissement, réintroduire par petites quantités : compote pomme banane, pomme coing.
- Soulager le système digestif, éviter les œufs, les jus de fruits, les sodas, les pâtisseries, les frites, chips
- **Se laver les mains fréquemment pour éviter la contamination** : avant et après la manipulation des aliments, après le passage aux toilettes, avant les repas, avant et après le soin à l'enfant : change, habillage, repas...
- **Si selles fréquentes et ou vomissements fréquents appeler les parents pour qu'ils viennent chercher l'enfant**

Les signes de Déshydratation

- Pas de larmes pendant les pleurs
- Pas d'urine
- Muqueuses sèches, pas de salive dans la bouche
- Fontanelles qui se creusent
- Extrémités froides (les mains et les pieds) et coloration bleue des lèvres
- Yeux cernés
- Somnolence
- Changement de comportement

**A l'un de ces signes, appeler le SAMU et suivre les indications du médecin urgentiste.
Prévenir les parents**

PROTOCOLE EN CAS DE DIFFICULTE RESPIRATOIRE

En période hivernale, il est fréquent que l'enfant présente de la toux, le nez qui coule, c'est-à-dire un début d'encombrement.

Conduites à tenir

- Effectuer la Désobstruction Rhino Pharyngée (D.R.P.) avant les repas et avant chaque couché. C'est un lavage de nez avec dosette de sérum physiologique, à renouveler jusqu'à éclaircissement des sécrétions.
- Faire dormir l'enfant dans une chambre à 19°C, humidifier la chambre et l'aérer quotidiennement.
- Surélever le matelas au niveau de la tête en glissant un petit coussin sous le matelas, attention pas de coussin directement en contact avec la tête de l'enfant.
- Ne pas fumer dans la maison

Signes à surveiller

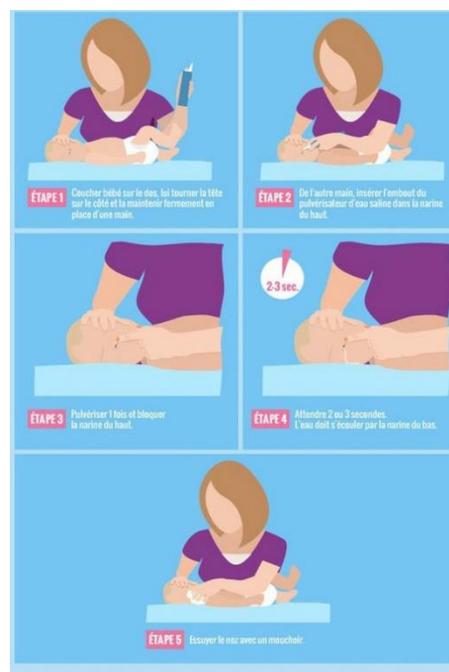
- Toux importante pouvant entraîner un vomissement, troubler le sommeil et empêcher la bonne alimentation de l'enfant.

Conseiller aux parents de consulter le médecin rapidement

- Tirage sus claviculaire ou sous costal, l'enfant en respirant creuse au-dessus des clavicules ou sous les côtes
- Respiration inversée : en respirant l'enfant gonfle son ventre et creuse le thorax
- Battement des ailes du nez
- Geignements
- Respiration plus rapide que d'habitude

Appeler le SAMU à l'un de ces signes et suivre les indications du médecin urgentiste.

Appeler les parents



PROTOCOLE EN CAS D'ÉRYTHEME FESSIER

En cas d'érythème fessier simple

- Changer régulièrement l'enfant
- Laver délicatement à l'eau claire si urines ou à l'eau et au savon doux si présence de selles, éviter les lingettes
- Rincer soigneusement
- Bien sécher en tamponnant avec une serviette sèche
- Appliquer une crème type pâte à l'eau, protège la peau et fait écran aux brûlures des urines
- Laisser si possible les fesses à l'air
- Conseiller aux parents d'insérer une couche en coton à l'intérieur de la couche habituelle, uniquement pour les changes de la journée.
- Ne pas trop serrer la couche de l'enfant

Si au bout de 3 jours l'érythème fessier ne s'améliore pas :

- Conseiller aux parents de consulter le médecin

PROCOLE DE DELIVRANCE DES TRAITEMENTS

En cas d'incident médical survenant pendant le temps d'accueil de l'enfant

- Se référer au protocole de soin correspondant
- Valider la conduite à tenir par le référent santé ou auxiliaire de puériculture ou EJE
- Remplir le registre de transmission des incidents médicaux
- Noter la prise en charge sur la feuille de transmission

En cas d'administration d'un traitement médical sur ordonnance

- Vérification de l'ordonnance par référent santé ou auxiliaire de puériculture ou EJE :
 - Date
 - Nom, Prénom et poids de l'enfant
 - Signature du médecin
 - Nom du traitement et posologie
- Faire signer l'autorisation aux parents
- Récupérer l'ordonnance et le traitement neuf
- Planifier l'administration du traitement sur la feuille de transmission et le tableau blanc
- Respecter les conditions d'utilisation et conservation du traitement
- Remplir le registre de transmission des incidents médicaux
- Remplir la feuille de transmission

B. PROTOCOLE DE SORTIES

PROTOCOLE DE SORTIES

Des sorties à l'extérieur sont organisées tout au long de l'année.

Les sorties sont proposées aux enfants en fonction de leur âge, de la disponibilité de l'enfant le jour concerné. Il peut s'agir de sorties régulières (médiathèque, école de musique...) ou de sorties exceptionnelles (parc, chasse aux œufs...).

Une autorisation écrite sera demandée aux familles lors de l'inscription et une information spécifique sera faite aux familles le jour de la sortie.

Encadrement :

Pour toutes les sorties, peu importe le nombre d'enfants, prévoir au minimum 2 adultes dont un professionnel diplômé. Au minimum, une professionnelle pour 4 enfants en fonction des besoins de l'enfant.

Les parents peuvent accompagner certaines sorties, sur information et invitation de l'EAJE.

Trajet /Transport :

Si le déplacement se fait à pied, les enfants doivent être tenus en main par un adulte ou installés dans une poussette.

Si le transport se fait en véhicule, le conducteur doit avoir le permis depuis au moins 3 ans. L'enfant doit être transporté dans un siège auto adapté à l'âge et au poids de l'enfant.

Repas (midi et/ou goûter)

Un pique-nique est commandé chez le prestataire qui livre habituellement les repas. L'équipe prévoit des glacières et pains de glace pour le transport.

Matériel à emporter (à adapter selon la sortie)

- Téléphone portable + chargeur
- Liste des numéros de téléphone des parents
- Mouchoirs
- Couches /Lingettes nettoyantes
- Gel hydroalcoolique
- Bouteille d'eau, verres...
- Chapeau, lunettes de soleil, crème solaire, brumisateur ou vêtement contre le froid selon la saison
- Trousse pharmacie (désinfectant, pansement)
- PAI si besoin

C. CHARTE NATIONALE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

LA CHARTE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

1. Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
2. J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
5. Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
6. Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
7. Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
8. J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
9. Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.
10. J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



D. PROTOCOLE DES MESURES D'HYGIENE GENERALES ET RENFORCEES

MESURES D'HYGIENE GENERALES ET RENFORCEES

Mesures d'hygiène générales

- **Hygiène des locaux**
Nettoyage journalier des surfaces lavables (cf. protocole d'hygiène des locaux)
- **Aération des locaux** deux fois / jour et régulation de la température
- **Hygiène du matériel et du linge** (cf. protocoles hygiène du linge et circuits des déchets)
- **Hygiène de l'alimentation** (cf. protocoles cuisine)
- **Hygiène du personnel et des enfants**
Lavage des mains, hygiène vestimentaire

Les protocoles détaillant toutes ces mesures d'hygiène préventives sont rassemblés dans le plan de maîtrise sanitaire.

Vous pouvez le consulter sur demande à la responsable.

Mesures d'hygiène renforcées

- Contamination par les selles :
 - Usage de gants jetables pour les changes
 - Nettoyage du plan de change avec papier jetable
 - Lavage soigneux des mains et désinfection au gel hydro alcoolique
- Contamination par les sécrétions nasales :
 - Se couvrir la bouche en cas de toux et le nez en cas d'éternuements
 - Se moucher avec des mouchoirs à usage unique, jetés dans une poubelle
 - Nettoyage des mains au GHA après s'être mouché ou avoir mouché un enfant
 - Les personnes enrhumées ou qui toussent doivent porter un masque
- Contamination à partir de lésions cutanées ou cutanéomuqueuses
 - Se laver les mains
 - Utiliser des gants jetables
 - Les lésions doivent être protégées par un pansement

Un protocole spécifique en cas de pic épidémique sera communiqué par la structure.